

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale**

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

11/07/2017

11/07/2017

F09317P0236

1. Intitulé du projet

Projet de création et d'exploitation du Musée Subaquatique de Marseille

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Association "les Amis du Musée Subaquatique de Marseille"

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. Antony LACANAUD, Directeur du développement

RCS / SIRET

8 1 8 7 3 3 1 6 3 0 0 0 1 1

Forme juridique

Association loi 1901

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
15. Récifs artificiels	Création d'un récif artificiel à vocation culturelle, ludique et pédagogique composé de 10 oeuvres d'art de 1,5 m de hauteur implantées dans une aire muséale de 400 m ² (20 m x 20 m). Le projet est soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet comprend l'implantation d'une aire muséale de 400 m² dans la ZIEM de la plage des Catalans (la demande de concession d'utilisation du DPM est en cours d'instruction) ; La mise en oeuvre de 10 sculptures sous-marines sur des fonds sableux d'environ 5 m de profondeur d'eau (Les statues d'une hauteur maximale de 1,5 m seront fixées à un socle en béton ancré par 2 ancrages à vis dans les fonds sableux) ; L'installation d'une bouée de signalisation et de sécurité.

Le musée sera géré par l'association "les Amis du Musée Subaquatique de Marseille". Il sera ouvert toute l'année sauf en période de tempête selon les heures d'ouverture de la plage des Catalans. L'accès au musée sera libre et gratuit. La visite du musée se fera à la nage, en randonnée palmée ou subaquatique depuis la plage des Catalans. Des visites accompagnées seront organisées par des clubs de plongée et des associations partenaires du projet. L'entretien régulier et la maintenance des installations seront assurés par le gestionnaire. Il est prévu un suivi environnemental des aménagements durant l'exploitation du musée.

Les installations du musée pourront être démontées et le site remis en état à l'issue de l'exploitation.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif de projet de Musée Subaquatique de Marseille est de :

- présenter une dizaine d'œuvre d'art de Jason deCaires Taylor immergées dans les eaux de la méditerranée dans le cadre de « Marseille 2017 / Capitale européenne du sport » ;
- créer un récif artificiel à vocation culturelle, ludique et pédagogique.

La durée d'exploitation de la concession du musée est de 15 ans

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La première partie des travaux sera réalisée à terre.

1. Réalisation des statues en béton fibré et la préfabrication des socles par l'artiste en atelier. Les statues avec leurs socles en béton seront lavées en atelier avant leur acheminement dans l'Anse du Pharo à Marseille.
2. Fourniture et approvisionnement des équipements et des matériaux (ballast, ancrages à vis, chaîne et bouées). Les matériaux seront rincés à terre sur une zone adaptée pour récupérer les eaux de lavage (rinçage du ballast en carrière et rinçage des équipements en atelier) ;
3. Acheminement des matériaux sur le quai de l'Anse du Pharo pour l'embarquement sur le navire de la Comex équipé d'une grue. Toutes les mesures seront prises pour éviter toute chute de matériaux lors des opérations de grutage des statues et de chargement et matériaux et équipements.

Les travaux maritimes seront réalisés à partir du navire de la Comex équipé d'une grue et à l'aide de plongeurs subaquatiques et d'un bateau de service. Les opérations comprendront :

- l'implantation de l'aire muséale, des statues et des ancrages sur le fond ;
- le nivellement du fond et la mise en place d'une couche de forme en ballast sur l'emprise des statues ;
- l'immersion des statues et de leur socle à partir du navire de la Comex ;
- le positionnement précis au moyen de parachutes de levage puis l'ancrage des statues par l'équipe de scaphandriers ;
- la mise en œuvre de l'ancrage à vis et de la bouée de sécurité par plongeurs ;
- le nettoyage final des fonds.

Le chantier fera l'objet d'un suivi technique et environnemental afin de s'assurer du bon déroulement des travaux et de l'absence de dégradation du milieu marin.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- Les installations du Musée Subaquatique de Marseille seront localisées sur la carte marine. L'exploitation du musée sera gérée par l'association « Les amis du Musée Subaquatique de Marseille ». Le musée sera ouvert toute l'année sauf en période de tempête, selon les heures d'ouverture de la plage des Catalans. L'accès au musée sera libre et gratuit. Le musée sera accessible depuis la plage des Catalans à la nage, en randonnée palmée ou subaquatique. Les usagers du musée devront signer l'éco-charte du visiteur du musée subaquatique.-
- Un local sera mis à disposition par la ville de Marseille dans les alcôves de la plage des Catalans à l'association des Amis du Musée Subaquatique de Marseille (les modalités sont en cours de discussion). Ce local permettra de présenter les œuvres d'art exposées dans l'air muséale sous-marine, l'activité de découverte du musée et de sensibiliser le public à la biodiversité marine et à la préservation du milieu marin de manière ludique et pédagogique. Le local sera utilisé pour l'accueil du public, la logistique de l'activité et le stockage des matériels des partenaires pour les visites organisées. -
- Les visites organisées par les clubs de plongée et les associations partenaires du projet se feront sous la forme de groupe de 5 à 8 nageurs encadrés par un guide. Les nageurs s'équiperont sur la plage, se mettront à l'eau et nageront en planquée jusqu'au site du musée. Les nageurs pourront observer les œuvres d'art depuis la surface ou pourront effectuer de petites apnées selon leur niveau sous la surveillance du guide. La bouée de sécurité équipée d'un arceau permettra de se reposer si nécessaire. La visite du musée subaquatique pourra être couplée avec la visite du sentier sous-marin existant à proximité.
- La fréquentation du musée sera essentiellement représentée par le public habituel de la plage des Catalans augmenté d'un public venant spécifiquement visiter le musée. La fréquentation sera variable tout au long de l'année : forte en saison estivale (estimation de 200 à 300 nageurs par jour au maximum), faible à mi-saison et occasionnelle en période hivernale.
- Il est prévu une maintenance régulière des installations et un suivi environnemental durant l'exploitation du musée.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à ;
 - demande de concession d'utilisation du DPM au titre du CGPPP,
 - enquête publique au titre du CGPPP,
 - déclaration au titre du Code de l'environnement.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise de la concession du DPM	400 m ² (20 m x 20 m)
Emprise de l'aire muséale	400 m ² (20 m x 20 m)
Profondeur d'eau	5 m
Nombre d'oeuvre d'art	10 statues
Emprise au sol des oeuvres d'art	22,5 m ² (10 x 2,25 m ²)
Nombre de bouée de signalisation et de sécurité	1 bouée
Nombre d'ancrage de type ancre à vis	21 ancres à vis

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹

Long. 05° 21' 12" 70 Lat. 43° 17' 24" 56

Plage des Catalans
13007 Marseille

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan d'eau de la plage des Catalans à Marseille è)
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit sur l'Environnement de la CUMPM (2010)
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La zone du projet se situe : - hors du périmètre de protection du « Monument aux héros de l'armée d'Orient et des terres lointaines » distance de 520 m, - hors du périmètre de protection du « Fort Saint Nicolas » distance de 600 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet n'est pas concernée par le PPRI de l'Huveaune La zone du projet n'est pas concernée par le PPRT ARKEMA à Marseille
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à plus de 1850 m de : - la Zone Spéciale de Conservation « Calanques et îles marseillaises – Cap Canaille et Massif du Grand Caunet » (FR9301602) - la Zone de Protection Spéciale « Îles Marseillaises – Cassidaigne » (FR9312007).
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet se situe à environ une centaine de mètres des sites classés : - « Promenade de la Corniche à Marseille » n°93C13006 - « Côte de la Corniche à Marseille » n°93C13008

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'emprise de l'aire muséale est caractérisée par les fonds meubles littoraux sableux de faible sensibilité écologique (carte en annexe). Des fonds de matie morte sont localisés à une quinzaine de mètres en périphérie. 2 patches d'herbier de posidonies sont situés à 23 et 28m de la zone de projet. Des mesures seront prises pour éviter toute dégradation des herbiers lors des travaux et en exploitation. Les statues favoriseront le développement de la biodiversité marine. Un suivi écologique sera mis en place avant les travaux et durant l'exploitation.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La zone du projet est visible depuis le littoral et le site classé de la Corniche de Marseille. En exploitation la bouée de signalisation et de sécurité sera perceptible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une diminution d'emprise disponible sur le plan d'eau de la ZIEM de la plage des Catalans, 400 m ² sur les 9 ha de l'aire de baignade.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	La phase de travaux peut provoquer une dégradation de la qualité des eaux de la plage des Catalans. Pour éviter les risques sanitaires, les travaux seront réalisés en hiver, un contrôle de qualité bactériologique des eaux sera réalisé à l'issue des travaux. L'activité de baignade et de randonnée subaquatique sur la zone du musée est concernée par la qualité sanitaire des eaux de baignade. L'exploitation du musée sera fonction des conditions d'ouverture de la plage des Catalans qui dispose d'un contrôle de qualité des eaux de baignade.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux d'installation se feront par voie maritime et vont induire un trafic pour le transport des matériels sur le site depuis l'Anse du Pharo. Ce trafic sera très faible, temporaire et de courte durée (1 à 2 semaines)
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les travaux de mise en œuvre des installations par voie maritime pourra occasionner ponctuellement des nuisances sonores. Toutefois ces nuisances seront faibles et temporaires, les travaux se déroulant en journée et sur une courte période (1 à 2 semaines).

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux de mise en oeuvre des installations pourront générer des nuisances paysagères temporaires (1 à 2 semaines). En fonctionnement seule la bouée de signalisation et de sécurité sera visible.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les activités présentes sur l'aire de baignade de la plage des Catalans ne seront peu perturbées par les travaux d'installation réalisés en période hivernale. L'exploitation du musée est compatible avec les activités de baignade et de loisirs existant sur la plage des Catalans.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les mesures de préservation de l'environnement, et les effets sur la santé humaine sont détaillées en annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de musée subaquatique présenté a été élaboré en suivant la doctrine ERC. Le choix de l'implantation du musée dans la ZIEM de la plage des Catalans tient compte des contraintes environnementales : fonds sableux, absence d'herbier de Posidonies, activité de baignade, activité nautique réglementée... Les installations sont conçues pour une bonne intégration au site : surface du musée réduite, matériaux adaptés au milieu marin, dimensionnement de l'ancrage de statues, 1 seule bouée de signalisation et de sécurité, etc. Les mesures envisagées lors de la phase de travaux permettront d'éviter toute dégradation du milieu aquatique et le suivi environnemental prévu durant l'exploitation permettra de suivre l'évolution des installations et de l'environnement et prendre des dispositions en cas de nécessité. Aussi nous estimons que le projet de musée subaquatique doit être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Mesures de préservation de l'environnement (§.6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Marseille

le, 11/07/2017

Signature



